

## Délégation de signature

-oOo- DECISION D23058 -oOo-

**Monsieur Dominique PELJAK,**

**Directeur général du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville  
Directeur du Centre Hospitalier de Briey  
Directeur du Centre Hospitalier de Boulay  
Directeur de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 5 juin 2023 portant désignation de **Monsieur Dominique PELJAK** comme Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald.
- Vu le procès-verbal d'installation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 certifiant l'installation de **Monsieur Dominique PELJAK**, Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- Vu les dispositions de la loi n°2011-308 du 05 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge modifiée par la loi n°2013-869 du 27 septembre 2013 publiée au JO du 29.09.13

## **Décide**

- Article I Délégation est donnée à Madame Patricia JOLLY, Attachée d'Administration hospitalière, à l'effet de signer au nom du directeur général :
- les décisions concernant les patients admis en « soins psychiatriques sous contrainte » sur décision du directeur
- Article II Cette délégation est assortie de l'obligation pour la titulaire de rendre compte à l'autorité délégante.
- Article III La présente délégation de signature sera communiquée en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance.
- Article IV La présente délégation de signature fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique
- Article V La présente délégation prendra effet à sa date de signature.
- Article VI La signature du titulaire de la délégation visée par la présente décision figure en annexe.

**A Metz, le 1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Dominique PELJAK**

**Directeur général du Centre Hospitalier Régional de  
Metz-Thionville  
Directeur du Centre Hospitalier de Briey  
Directeur du Centre Hospitalier de Boulay  
Directeur de l'EHPAD de Creutzwald**



ANNEXE

Prénom et nom	Grade	Mention « pour le Directeur général et par délégation »	signature
Patricia JOLLY	Attaché d'Administration hospitalière A.M.A	Pour le Directeur général et par délégation	3/7/23 